

unicef  | pour chaque enfant
CANADA

Un bambin est transporté sur une longue route vers un refuge situé dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Sa famille a été forcée de fuir le conflit qui sévit au Moyen-Orient.

Votre héritage

Pensez à l'UNICEF dans votre testament

L'UNICEF existe grâce à des personnes comme vous.

Partout dans le monde, le travail de l'UNICEF ayant comme objectif de venir en aide à chaque enfant est entièrement financé par des contributions volontaires. Les donatrices et donateurs nous permettent d'apporter une aide à plus d'enfants que toute autre organisation internationale. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Les enfants continuent de subir les contrecoups de circonstances exceptionnelles. Qu'il s'agisse de la pauvreté, de conflits ou de situations d'urgence, les bienfaitrices et bienfaiteurs comme vous permettent à l'UNICEF de venir en aide aux enfants lors de moments de grande incertitude, et lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Votre générosité est inestimable pour les enfants du monde entier. Votre legs testamentaire servira à fournir des aliments thérapeutiques à des enfants coincés au cœur d'une situation de crise, à soutenir les intervenants et intervenantes qui veillent à la protection des enfants en réunissant les familles lors de conflits armés, à fournir des crayons et du papier aux enfants afin qu'ils apprennent à écrire, et beaucoup plus encore.

Il faut de la détermination de la part de personnes comme vous et moi – parents, grands-parents, tantes et oncles – pour venir en aide aux plus démunis, même s'ils se trouvent dans les régions du monde les plus difficiles d'accès, et ainsi amorcer un processus de changement à long terme.

En incluant l'UNICEF dans votre testament, vous pouvez nous aider à poser les bases d'un avenir meilleur et plus équitable pour chaque enfant.

Au nom des enfants qui bénéficieront de votre générosité, je vous remercie.

Le président et chef de la direction d'UNICEF Canada,



David Morley





Allemagne, 1946 :
une petite fille déplacée,
enveloppée dans des
couvertures et assise sur
un tas d'effets personnels,
attend de poursuivre
son voyage.

L'UNICEF : hier et aujourd'hui

Fondé en 1946, l'UNICEF avait initialement comme mission de fournir des aliments et des soins d'urgence aux enfants dans des pays qui avaient été détruits en raison de la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, l'UNICEF est présent dans presque chaque pays du monde. L'UNICEF dépend entièrement des dons qui sont faits sur une base volontaire et aide les enfants peu importe leur origine ethnique, leur religion ou leur opinion politique. Nous continuons d'apporter une aide vitale, du soutien à long terme et de l'espoir aux enfants dont la vie et l'avenir sont menacés par des conflits, des crises et des catastrophes naturelles, ainsi que par la pauvreté extrême. Le travail de l'UNICEF en faveur des enfants les plus défavorisés, exclus et vulnérables n'a jamais été aussi pertinent et urgent.

En tant que membre des Nations Unies, nous avons le privilège de travailler avec les gouvernements, le secteur privé et les sociétés civiles, ce qui nous permet de générer des retombées pour les enfants d'une envergure qui serait autrement impossible à atteindre.

Pour aider l'UNICEF à répondre aux besoins changeants des enfants du monde entier, nous vous prions de considérer prévoir dans votre testament un legs qui engendrera des retombées durables.



Soudan du Sud : Des femmes transportent des boîtes de fournitures lors d'une mission d'intervention rapide dans le village d'Aburoc.

Perspectives d'avenir

En incluant l'UNICEF dans votre testament, votre compassion et votre détermination à changer le monde ne seront jamais oubliées.



Survie et développement des enfants

La santé de plusieurs millions d'enfants peut être assurée au moyen de solutions simples et peu coûteuses qui génèrent de grandes retombées. Malgré cela, des millions d'enfants meurent chaque année de maladies évitables en raison de la malnutrition et du manque de soins de santé. Votre legs testamentaire pourrait aider à sauver des millions de vies en fournissant plus de vaccins, ainsi que des sels de réhydratation orale, des antibiotiques, des moustiquaires imprégnées d'insecticide, des compléments alimentaires et des interventions pour la santé maternelle et infantile.



Situations d'urgence

L'UNICEF fournit depuis longtemps une aide cruciale lors de situations de crise. Tout comme par le passé, nous demeurons déterminés à offrir un soutien essentiel aux enfants dont la vie est bouleversée par des catastrophes naturelles et des conflits. Nous leur offrons une protection, peu importe les difficultés ou les obstacles. Votre legs testamentaire contribuerait à procurer les ressources nécessaires pour répondre aux situations d'urgence qui menacent la vie des enfants.



Éducation de base et égalité des sexes

L'éducation est l'outil le plus puissant dont nous disposons pour lutter contre la pauvreté. Pourtant, à l'échelle mondiale, des millions d'enfants, plus particulièrement des filles, sont déscolarisés. Votre legs testamentaire permettrait à des enfants d'apprendre à lire, à écrire et à réfléchir par eux-mêmes, contribuant ainsi à leur assurer un avenir meilleur.



Eau potable et services sanitaires

L'accès à de l'eau potable est un droit fondamental. Malgré cela, l'UNICEF estime qu'environ 800 enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladies évitables liées à la consommation d'eau contaminée et au manque d'assainissement. Votre legs testamentaire sera déterminant pour assurer des services d'eau potable, des services d'assainissement et des programmes d'hygiène à un plus grand nombre d'enfants. Notre présence à l'échelle mondiale nous permet de venir en aide aux enfants, mêmes s'ils se trouvent dans les coins les plus reculés du monde.



Protection des enfants

Partout dans le monde, des enfants sont victimes d'abus terribles. Ils travaillent dans des conditions dangereuses, sont victimes de la traite d'êtres humains, sont recrutés en tant que soldats, sont forcés à se marier, et plus encore. Votre soutien permettrait à l'UNICEF de mettre en œuvre des programmes dans des communautés à risque élevé afin de réunir les enfants avec leur famille, de les retourner sur les bancs d'école et d'assurer leur protection.



Activités de plaidoyer et partenariats pour la défense des droits des enfants

L'UNICEF travaille en collaboration avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de mener des recherches de pointe et de les traduire en gestes concrets pour les enfants et leur communauté. En tant que défenseur des droits des enfants, vous nous aideriez à porter à l'attention des décideurs et des législateurs les questions et les préoccupations majeures qui concernent les enfants à l'échelle mondiale.



Comment prévoir un legs caritatif à l'UNICEF dans votre testament.

En incluant un legs dans votre testament, vous offrez le cadeau le plus spécial qui soit. Tous les dons, petits et grands, nous aident à accomplir notre mission. Évidemment, nous comprenons que vos êtres chers passeront en premier. Sachez cependant que tous les dons, peu importe le montant, sont grandement appréciés et auront des retombées concrètes et durables pour les enfants dans le besoin.

Types de legs caritatifs à envisager :

UN LEGS SPÉCIFIQUE

fait en sorte qu'un article, un bien ou un montant en particulier sera légué à UNICEF Canada.

UN LEGS EN POURCENTAGE

fait en sorte qu'un montant déterminé en pourcentage sera légué à l'UNICEF (par exemple, 5 % de la valeur des actifs de la succession).

UN LEGS RÉSIDUEL

fait en sorte que le reliquat des actifs de la succession sera légué une fois que toutes les autres volontés sont respectées.

UN LEGS ÉVENTUEL

permet de faire un don par testament seulement à la survenance d'un changement de circonstances qui fait en sorte que tous les autres bénéficiaires désignés ne vous survivent pas.

Un legs testamentaire permettra à l'UNICEF de poursuivre son travail. En retour, votre succession recevra un reçu à des fins fiscales, qui pourra réduire les impôts à payer lors de la production de la déclaration de revenus finale.

Pour en apprendre davantage sur les autres options de dons planifiés à UNICEF Canada, veuillez communiquer avec l'équipe responsable des legs testamentaires d'UNICEF Canada. Les autres options de dons planifiés comprennent notamment les suivantes :

- Don de titres de placement
- Assurance-vie
- Actifs de retraite – REER et FERR
- Fiducies résiduelles de bienfaisance
- Rentes de bienfaisance réassurées

Travailler ensemble pour les enfants

Le travail à long terme de l'UNICEF exige une source de financement constante. C'est pourquoi un legs laissé à UNICEF Canada dans votre testament est si important. Cela signifie que nous pouvons compter sur un approvisionnement régulier de fonds et que nous pouvons être présents pour les enfants peu importe où et quand ils en ont besoin.

Le texte qui suit est un exemple de formule de legs testamentaire – qui comprend les coordonnées d'UNICEF CANADA – dont vous pouvez discuter avec votre conseiller juridique.

Exemple de formule de legs testamentaire

- Je lègue la somme de _____ \$ au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.
- Je lègue _____ % du reliquat de ma succession au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.
- Si le bénéficiaire de (ma femme, mon mari, etc.) _____ et de (mon fils, ma fille, etc.) _____ décède, je demande que mon fiduciaire transfère et remette le reliquat de ma succession, y compris le revenu non réparti, au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.

Coordonnées

NOM DE L'ORGANISME DE BIENFAISANCE : Comité canadien de l'UNICEF

NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE : 122 680 572 RR0001

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : 90 Eglinton Avenue East, bureau 400
Toronto (Ontario) M4P 2Y3 Canada

1 800 567 4483
unicef.ca

Planifier pour l'avenir

Pour en savoir plus sur comment laisser un héritage qui viendra en aide aux enfants, veuillez envoyer un courriel à legs@unicef.ca, ou téléphoner au 1 800 567-4483, poste 8430.

Notre promesse envers vous

Un don planifié à UNICEF Canada est la promesse de contribuer à façonner un avenir meilleur pour les enfants à l'échelle mondiale, et ce, pour les générations à venir.



UNICEF Canada accorde une grande importance à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes à toutes ses donatrices et tous ses donateurs. Afin de respecter la confiance dont vous faites preuve envers notre organisme et notre appel de fonds à long terme, nous tenons à vous faire savoir que nous respectons les droits des donatrices et donateurs.

Nous respectons votre vie privée

Nous reconnaissons la nature très personnelle de votre testament et de votre planification successorale. Tout renseignement que vous choisirez de nous transmettre concernant votre engagement testamentaire demeurera strictement confidentiel.

Nous respectons votre décision

Nous accordons une grande importance à la famille et aux proches et nous savons que les êtres qui vous sont chers passeront toujours avant tout. Nous reconnaissons que les circonstances changent souvent au fil du temps et que vos décisions peuvent être modifiées dans le futur. Nous serons toujours d'accord avec les décisions que vous prendrez et nous savons que toutes ces décisions seront prises en temps et lieu.

Nous promettons la transparence



Grâce à cette accréditation du Programme de normes d'Imagine Canada, vous pouvez être assurés qu'UNICEF Canada répond aux normes les plus élevées en matière de bienfaisance.

Au Pakistan, Bhagwati, âgée de deux ans qui souffrait de malnutrition sévère aiguë, est complètement rétablie, grâce au soutien de donatrices et de donateurs de l'UNICEF.



legs@unicef.ca
1 800 567-4483
unicef.ca/legs

unicef  | pour chaque enfant
CANADA